

TRANSPORT PCI

Forme juridique : SAS

Capital de 2700 euros

Siège social : 24 Av Des Alpes, 77270 Villeparisis

RCS : 987637089 00010 au RCS de Meaux

Procès-verbal en date du 10/07/2026 des décisions de l'assemblée générale extraordinaire des associés

Le 10/07/2026, à 12:30, Signy-Signets,

Les associés de la société *TRANSPORT PCI* se sont réunis à 5 Bis Rue des Nefliers, 77640 Signy-Signets, en assemblée générale extraordinaire sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par lettre recommandée avec accusé de réception, par la gérance.

L'assemblée est présidée par *CRACIUN Ionut Vlad – President et COTELEA Petru - associé*

Sont présents :

- M. CRACIUN Ionut Vlad, propriétaire de 50 de parts sociales ;
- M. COTELEA Petru, propriétaire de 50 de parts sociales ;

Soit au total 2 associés présents ou représentés, totalisant 100 parts sociales sur les 100 parts composant le capital.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- transfert du siège social de la société
- modification des statuts
- pouvoir en vue d'accomplir les formalités

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

Première résolution - Transfert du siège social

L'Assemblée générale extraordinaire des associés décide de transférer le siège social à compter de ce jour de **24 AVENUE DES ALPES, 77270 Villeparisis** vers **5 BIS RUE DES NEFLIERS, 77640 SIGNY-SIGNETS**

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution - Modification des statuts

Compte tenu de la résolution qui précède, l'assemblée générale de modifier l'article 4 des statuts de la façon suivante : Le siège social de la société est fixé à **5 BIS RUE DES NEFLIERS, 77640 SIGNY-SIGNETS**

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution - Pouvoir en vue d'accomplir la mission

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir l'ensemble des formalités légales afférentes aux décisions adoptées ci-dessus

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité..

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par la gérance et les associés.

Signatures

CRACIUN Ionut Vlad – président

A stylized, handwritten signature in blue ink, consisting of a large, sweeping 'C' followed by a series of sharp, diagonal strokes.

COTELEA Petru - associé

A handwritten signature in blue ink, featuring a cursive 'P' followed by a series of loops and a final horizontal stroke.